Annexe 1 : Les structures et les dispositifs d'aides et d'accompagnements

Pour bénéficier d'une information générale :

La Région a organisé un webinaire intitulé « comment me faire aider en cas de difficulté » en partenariat avec l'Etat, la Banque de France, l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire, le CIP et le CNAJMJ : https://www.youtube.com/watch?v=0B0qKXP9gNQ
Le support détaillé du webinaire est également joint à ce courriel : cliquez ICI.

Pour bénéficier gratuitement de conseils d'experts :

- L'association du CIP (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises) a pour objet de rendre accessible l'information la plus large sur la prévention des difficultés des entreprises et de développer l'information sur la prévention par les entretiens du jeudi. Lors de ces entretiens, les chefs d'entreprises sont reçus individuellement par des professionnels : un ancien juge du Tribunal de Commerce, un expert-comptable /commissaire aux comptes ou un avocat. Ces conseils sont à disposition gratuitement sur rendez-vous en contactant le 0800 100 259.
- <u>Le dispositif Pays de La Loire rebond</u> du réseau France Active vise à aider les entreprises fragilisées de plus de 10 salariés en offrant un accompagnement sur-mesure et rapide auprès des dirigeants, par un cabinet conseil. Ce dispositif est gratuit, vous pouvez prendre rendezvous avec un conseiller au 0230300400 / https://fondes.fr/produit/pays-de-la-loire-rebond/.
- <u>La Banque de France</u> propose une expertise confidentielle, de proximité et gratuite dans le cadre du dispositif Correspondant TPE/PME, vous pouvez les contacter par courriel en indiquant votre numéro de département à la place de xx: <u>TPMExx@banque-france.fr</u> ou bien par téléphone au 34.14 (prix d'un appel local).
- Les administrateurs et les mandataires judiciaires se sont engagés à établir un diagnostic gratuit pour les dirigeants qui le souhaitent, leur proposant des pistes de traitement des difficultés, qu'elles soient amiables ou judiciaires. Pour contacter un administrateur judiciaire proche de chez vous : https://www.cnajmj.fr/fr/annuaire-profession
- Vous pouvez solliciter une audience auprès du <u>Président du Tribunal de Commerce de votre département</u> en vue d'exposer les difficultés financières que vous rencontrez. Vous serez reçu gratuitement par le Président ou le juge délégué en toute confidentialité, pour envisager avec lui les mesures propres à redresser la situation :
 - Le Tribunal de commerce de Angers : <u>accueil.audience@greffe-tc-angers.fr</u> / 02 41 87 89 30,
 - Le Tribunal de commerce de Laval : <u>audience@greffe-tc-laval.fr</u> / 02 43 59 70 80,
 - Le Tribunal de commerce de Nantes: <u>tcnantes@wanadoo.fr</u> /<u>gtcjudiciaire@tc-nantes.fr</u> / tel : 02 40 41 02 00,
 - o Le Tribunal de commerce de Le Mans : gtcsarthe@aol.com / 02 43 14 18 50,
 - Le Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon: <u>contactjudiciaire@gtc-larochesuryon.fr</u> / <u>02 51 06 95 58</u>

Pour effectuer un autodiagnostic rapide et confidentiel :

- <u>Le site info-greffe</u> vous permet d'effectuer un autodiagnostic rapide et confidentiel, permettant d'évaluer les difficultés de votre entreprise et à l'issue, de vous orienter vers une procédure adaptée à vos besoins : https://prevention.infogreffe.fr/.

Pour bénéficier d'un soutien psychologique gratuit :

- <u>L'association APESA</u> vient en aide aux gérants d'entreprises dépourvus de soutien psychologique adapté à leurs difficultés. Constituée de psychologues et de membres de tribunaux de commerce formés, elle vous accompagnera dans vos démarches et vous apportera son soutien pour surmonter toute épreuve psychologique et entrepreneuriale. Pour contacter le secrétariat : <u>secretariat@apesa-france.com/05.46.98.42.85</u>.